

- ☐ DE SOURCE CONJONCTURELLE
☐ DE SOURCE STRUCTURELLE
☐ LIEN DE DEPENDANCE ECONOMIQUE
☐ CAS DE FORCE MAJEURE

Adresse postale: B.P. 289 L-4003 Esch-sur-Alzette
Téléphone: 247 88000

CHP110_déclaration_de_créance V 2020-1.0

CHÔMAGE PARTIEL

Entreprise:

N° matricule:

Mois de chômage:

Déclaration de créance

Il est dû à l'entreprise soussignée:

compte IBAN:

pour indemnités compensatoires versées aux salariés figurant sur le relevé annexé à la présente dans les conditions prévues par l'article L.511-3. et suivants de la loi du 31 juillet 2006 portant introduction d'un Code du Travail, ainsi que par les dispositions du règlement grand-ducal du 15 septembre 1975 portant fixation du taux d'indemnisation des chômeurs partiels,

une subvention d'un montant global de:

_____ €

en toutes lettres:

La présente déclaration de créance est certifiée sincère, véritable et non encore acquittée.

Il est confirmé d'autre part

- qu'aucun des salariés figurant sur le relevé annexé ne touchait à cette époque une rente de retraite ou d'invalidité;
- qu'aucun des salariés en cause n'était inapte au travail;
- que l'attention des salariés a été attirée sur l'obligation de déclarer à l'employeur les heures de travail accessoire effectuées en dehors de l'entreprise;
- que les heures de travail récupérées à l'entreprise ou effectuées en dehors de l'entreprise ont été mises en déduction du nombre des heures de travail perdues;
- que les montants préindiqués, augmentés par l'indemnité compensatoire de rémunération à la charge de l'employeur, ont été versés aux ayants-droit;
- qu'il n'a pas été possible de détacher temporairement dans d'autres entreprises ou chantiers et ateliers le personnel sans emploi.

Cette déclaration de créance, accompagnée des fiches individuelles signées par les salariés concernés par le chômage partiel, est à introduire auprès de l'ADEM, sous peine de forclusion, dans les 2 mois suivant le mois de survenance du chômage partiel.

Date:

Cachet et signature de l'entreprise

La loi du 2 août 2002 relative à la protection des données des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel prévoit que l'administré soit informé que les réponses à ce formulaire ne peuvent servir qu'à d'autres fins que le traitement du chômage partiel. Conformément aux termes de la prédite législation, le droit d'accès, de rectification et de suppression des données est garanti.